

Ex. du greffe



MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

AU CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

Préavis No 56/88

Concerne : Réponse de la Municipalité à la motion de M. André MEYLAN,
déposée le 3 juin 1987

Municipal responsable : M. Heinrich SCHWEGLER

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

PREAMBULE

Monsieur André MEYLAN a déposé une motion lors de la séance du conseil communal du 3 juin 1987. Bien qu'il soit difficile, voire impossible de répondre à un certain nombre de questions qui sont évoquées dans cette motion, nous tenons à vous présenter notre prise de position avant une nouvelle demande de crédit concernant la zone des Abériaux. Mais avant toute chose, la Municipalité tient à préciser que l'utilisation prévue dans la zone des Abériaux correspond à des intentions de l'Exécutif. Elle se réserve le droit de pouvoir les reviser en fonction des circonstances futures.

REPONSES A LA MOTION

1. - *"Dans la mesure du possible, et avant toute nouvelle demande de crédit concernant les aménagements et constructions de la zone d'utilité publique des Abériaux, la Municipalité est invitée à présenter au Conseil communal un plan général des aménagements et constructions prévus dans cette zone tenant compte en particulier :"*
- R. Dans l'angle sud-ouest de la parcelle No 435 est prévu le complexe sportif (vestiaires/buvette)(C). La partie ZPA non boisée de la parcelle No 437 pourrait être aménagée par des tiers (H). Le terrain nécessaire serait mis à disposition des intéressés moyennant un droit de superficie, l'objectif étant de diminuer les charges d'hypothèques inhérentes à la possession des parcelles. La villa existante sera intégrée au projet ou démolie; il est prématuré aujourd'hui d'en définir l'affectation.
2. - *"Des accès et places de parc en relation d'une part, avec la route cantonale (route du Lac) et son croisement avec les routes de la Bossière et de Promenthoux, d'autre part, avec le ou les places de parc prévues pour le Musée national (Château de Prangins)"*
- R. Un parking (P) public est prévu au nord-ouest, dans le haut des deux parcelles 435 et 437, ceci pour répondre aux besoins des utilisateurs de cette zone et pour le Musée national, si les négociations aboutissent. L'accès de ce parking se ferait par la route de Promenthoux. A partir de ce parking, une distribution est prévue pour les différents secteurs afin d'assurer des accès de service. La circulation à l'intérieur des deux parcelles sera ainsi réduite au maximum. Aucune liaison directe ne subsistera avec la Route Suisse. Le carrefour Bossière/Promenthoux - Route Suisse pourrait être modifié, si l'Etat le juge nécessaire.

3.- *"De la destination de la partie de la zone d'utilité publique non encore propriété de la commune et de son achat éventuel voire nécessaire"*

R. Réponse donnée par l'achat de la parcelle No 437; voir également le chiffre 2 ci-dessus.

4.- *"Des divers sports pratiqués aux Abériaux et de leur coût pour la collectivité".*

R. Pour mémoire, voici les surfaces avec leurs zones respectives des deux parcelles :

No 435 "Les Abériaux", 33'968 m2 en ZUP

No 437 "En Champagne", 25'205 m2, dont : 7'135 m2 en ZUP (Zone d'utilité publique)
12'360 m2 en ZPA (Zone de parc)
5'710 m2 en ZVE (Zone de verdure)

Sur la parcelle des "Abériaux", les deux terrains de football (F) resteront. Le port, (N) avec toutes ses activités nautiques, sera modifié, mais son emplacement bien entendu ne changera pas. Un terrain de pétanque (B), aménagé récemment, restera en principe également à l'intérieur du périmètre de cette parcelle.

Il est à préciser que les vestiaires et la buvette projetés ne seront pas réservés uniquement aux deux sociétés spécialement concernées. Ils devront être accessibles à toutes les sociétés locales.

Dans les espaces restant disponibles "En Champagne", des équipements sportifs, de loisirs et de détente pourraient être aménagés.

En ce qui concerne le coût des installations actuelles, il est précisé que les dépenses engendrées par les activités déployées dans cette zone figurent dans les groupes de comptes 44 (promenade, cimetière, terrain de football) et 36 (port des Abériaux).

5.- *"De l'estimation du coût de l'ensemble des travaux envisagés".*

R. Actuellement, nous ne connaissons pas l'ensemble des travaux qui seront effectivement réalisés sur les parcelles 435 et 437, le financement n'étant pas nécessairement assuré par la commune pour tous ces projets.

Pour apporter une réponse à cette question, il aurait fallu mandater des spécialistes pour faire une étude complète d'aménagement de ces deux parcelles. Cette étude aurait engendré des frais pour plusieurs centaines de milliers de francs et retardé la réponse à la motion de M. André Meylan. De plus, il est permis de penser qu'une partie du financement pourrait être assurée par des tiers, c'est pourquoi nous ne sommes pas en mesure de chiffrer le coût de ces investissements.

Nous tenons à rappeler que toutes ces propositions sont des intentions de la Municipalité. Nous sommes prêts à défendre ces projets, mais la décision finale ne nous incombant pas, certaines modifications ou suppressions de projets pourraient intervenir.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis municipal No 56/88 relatif à la réponse de la Municipalité à la motion de M. André MEYLAN,

lu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

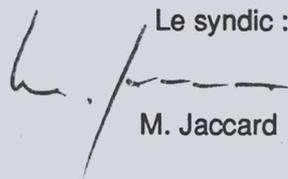
attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

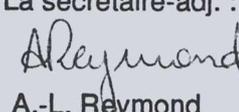
DECIDE

1 / de prendre acte de la réponse de la Municipalité à la motion de M. André MEYLAN.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité le 11 avril 1988, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :  M. Jaccard

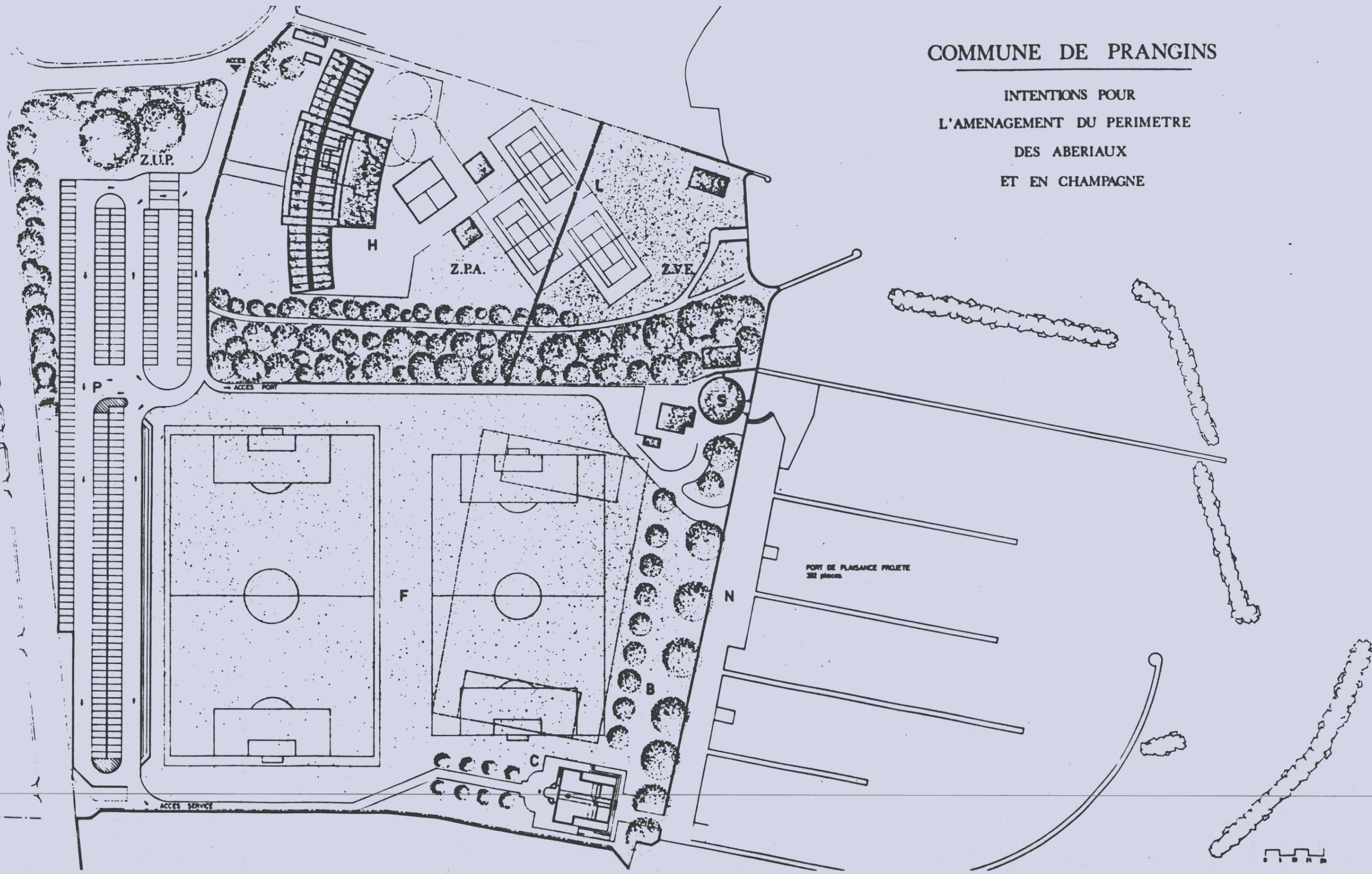
La secrétaire-adj. :  A.-L. Reymond



Annexe : Un croquis des deux parcelles avec les intentions décrites dans ce document.

COMMUNE DE PRANGINS

INTENTIONS POUR
L'AMENAGEMENT DU PERIMETRE
DES ABERIAUX
ET EN CHAMPAGNE



LEGENDE

- L LOISIRS - TENNIS - PISCINE
- P PARKING 264 PL.
- H HOTELERIE
- N NAUTIQUE
- C VESTIAIRES - BUQUETTE
- B PETANQUE
- F TERRAIN DE FOOTBALL
- S STEP
- Z.U.P. ZONE D'UTILITE PUBLIQUE
- Z.P.A. ZONE DE PARC
- Z.V.E. ZONE DE VENTE

0 10 20 30 40